

LE COMITÉ DE BASSIN Une instance pour l'eau en LOIRE-BRETAGNE



Le comité de bassin Loire-Bretagne

Vous représente et garantit la concertation

Les missions :

- Garantir la concertation
- Gérer l'eau dans son territoire naturel
- → Il est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin.
- → Il élabore : l'état des lieux

 - le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)
 - le plan d'adaptation au changement climatique du bassin ->
- → Il anime la concertation sur le Sdage et il en suit la réalisation.
- → Il approuve: · les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (les Sage) et les contrats de rivière.

et sur proposition du conseil d'administration,

- les taux et les assiettes des redevances de l'agence de l'eau dans le cadre défini par l'assemblée nationale
- le programme pluriannuel de l'agence de l'eau
- → Il organise ses travaux dans le cadre de commissions thématiques ou territoriales.

Les commissions thématiques

- Commission mixte CA-CB programme, étudie le programme d'intervention de l'agence de l'eau et les taux de redevances pour financer ce programme - Président Laurent Gerault,
- Communication et action internationale, propose les grands axes de la politique de communication du comité de bassin, de l'agence de l'eau, et de la politique de coopération décentralisée institutionnelle financée et portée par l'agence de l'eau - Président Joël Pélicot,
- Inondations, plan Loire, donne un avis sur le plan de gestion des risques d'inondation et ses déclinaisons locales (stratégie de gestion des risques d'inondation) et sur certains plans d'action pour la prévention des inondations, suit l'exécution du plan Loire grandeur nature - Présidente Stéphanie Anton,
- Littoral, suit plus particulièrement les questions relatives au littoral et donne son avis sur les plans d'action pour le milieu marin - Président Philippe Le Gal,
- Planification, organise le travail d'élaboration et de suivi du Sdage et des autres documents de planification sur lesquels le comité de bassin doit émettre un avis (Sage, divers schémas régionaux) - Président Eric Taufflieb.

Les commissions territoriales

Elles réunissent tous les membres du comité de bassin qui résident sur ce territoire et partagent les enjeux locaux. Elles jouent un rôle important dans la mise en oeuvre et dans la révision du Sdage Loire-Bretagne et du programme

- Allier-Loire amont, présidée par Nathalie Rousset
- Loire moyenne, présidée par Philippe Boisneau
- Maine-Loire-Océan, présidée par Christian Couturier
- Vienne et Creuse, présidée par Jean-Louis Ledeux
- Vilaine et côtiers bretons, présidée par Georges Lostanlen

Les priorités pour l'eau en Loire-Bretagne

- Des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés, un littoral préservé
- La réduction de toutes les pollutions, domestiques, industrielles et agricoles : eaux usées, substances dangereuses et déchets toxiques dans l'eau, pesticides, engrais
- Des ressources protégées et une qualité préservée pour les eaux destinées à l'alimentation en eau potable
- Des prélèvements et des consommations d'eau maîtrisés dans l'agriculture et l'industrie, dans la ville et l'habitat
- Des risques d'inondation mieux anticipés et mieux gérés





Depuis le 11 décembre 2017, le comité de bassin est présidé par Thierry Burlot.

Vice-président du Conseil régional de Bretagne, il est élu président par l'ensemble des membres du comité de bassin Loire-Bretagne.



Composition

Le comité de bassin est composé de 190 membres issus de trois collèges :

- des représentants de l'Etat
- des élus des collectivités territoriales du bassin (40 %),
- des représentants des acteurs socio-professionnels et associatifs (40 %).

https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/composition-du-comite-de-bassin.html

Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

décrit la stratégie pour retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes. Il tient compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques. Il est accompagné d'un programme de mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés dans le Sdage. Adopté après une large concertation et une consultation publique, le Sdage est en vigueur pour une durée de 6 ans (2016-2021; 2022-2027...).

Le plan d'adaptation au changement climatique,

n'est pas un document réglementaire qui s'impose aux acteurs du bassin : c'est une invitation à agir, fondée sur la nécessité de se mobiliser sans attendre en s'appuyant sur des exemples qui ouvrent la voie. Il a vocation à inspirer d'autres documents de planification et de programmation comme le Sdage, à l'échelle du bassin comme à l'échelle locale, dans une logique de développement durable.

Territoire : le bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier...jusqu'à la pointe du Finistère

Le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.

Il concerne plus de 6 800 communes, 335 communautés de communes,

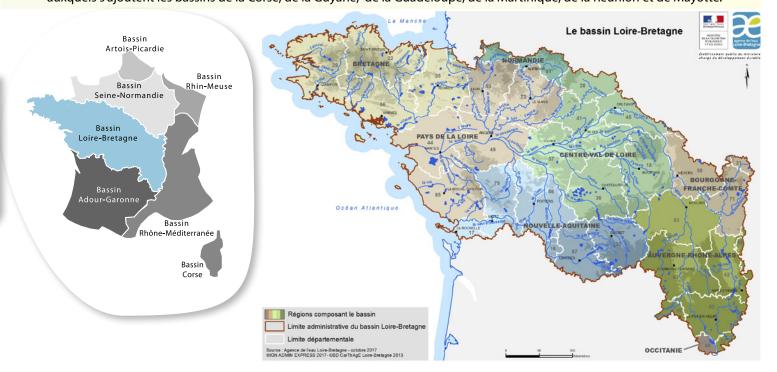
36 départements, 8 régions et plus de 13 millions d'habitants.

Loire-Bretagne, c'est aussi

- 2 600 km de côtes, soit 40 % de la façade maritime du pays
- des cours d'eau à l'hydrologie très contrastée
- un territoire à l'empreinte rurale marquée
- une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le bassin versant est le territoire de l'eau.

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte.





http://extranet-instances.eau-loire-bretagne.fr

Un espace réservé aux membres des instances